

République française

DEPARTEMENT DU CANTAL

COMMUNE DE LAVEISSIERE

	Séance du 10 Juillet 2020
Afférents au Conseil Municipal : 15 Membres en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15 Secrétaire de séance: M. Alexandre ALBISSON	Date de la convocation : 06 Juillet 2020 L'an deux mille vingt, le dix Juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal de Laveissière régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel MEISSONNIER, Maire Présents : M. MEISSONNIER Daniel, Mme RODIER Nadine, M. Lucien QUEILLE, M. Christian DONIOL, Mme BRUNHES Isabelle, M. CHALBOS Eric, M. ALBISSON Alexandre, M. BERTHUI Bruno, M. du JONCHAY Géraud, M. VIDAL Fabien, Mme TERRISSE Joëlle, Mme BERTRAND Béatrice, M. LAGLOIRE Fabien, Absent excusé : Melle du JONCHAY Maylis donne pouvoir à M. ALBISSON Alexandre, M. RIGAL Emmanuel donne pouvoir à Mme BERTRAND Béatrice

OBJET : 2020-62 Désignation des délégués pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté 2020-0812 du 2 juillet 2020 de Madame le Préfet qui stipule que le nombre de délégués et de suppléants à élire pour l'élection sénatoriale du 27 septembre 2020 est déterminé par référence à la population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2020. Comme Laveissière compte 524 habitants, le nombre de délégués à élire est de 3, il en va de même pour le nombre de suppléants à élire.

1- Désignation des Délégués

Mme Isabelle BRUNHES et M. Daniel MEISSONNIER sont élus délégués au 1^{er} tour car ils ont obtenu la majorité absolue, par contre il faut faire un deuxième tour pour MM. Christian DONIOL et Géraud du JONCHAY.

Comme les 2 candidats sont à égalité, c'est le plus âgé, M. Christian DONIOL qui est élu délégué.

MME Isabelle BRUNHES, MM. Daniel MEISSONNIER et Christian DONIOL sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2020.

2 – Désignation des Suppléants

Mme Nadine RODIER, M. Lucien QUEILLE et Mme Béatrice BERTRAND ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales. Les

délégués et les suppléants acceptent leur mandat. Les titulaires seront convoqués le 27 septembre 2020 à la Préfecture pour l'élection des sénateurs. En cas d'absence, le suppléant sera convoqué.